

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 septembre 2025

Convocation du 02/09/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM 2025-09-099 **Chasse sur la forêt communale de Courcy :**
Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de chasse sur la forêt communale de Courcy pour la saison 2025/2026 avec l'association cynégétique « la Saint Hubert Brainoise ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire la convention fixant l'attribution et les réglementations générales de la chasse sur la forêt communale de Courcy.

Les jours de chasse seront les suivants :

- Dimanche 12 octobre 2025
- Dimanche 26 octobre 2025
- Dimanche 09 novembre 2025
- Dimanche 23 novembre 2025
- Dimanche 07 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 04 janvier 2026
- Dimanche 18 janvier 2026
- Dimanche 01 février 2026
- Dimanche 15 février 2026

Accepte que les dimanches 7 décembre 2025, 1^{er} et 15 février 2026 soient chassés sur l'ensemble de la forêt communale de Courcy pour permettre la régulation des nuisibles.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la saison 2025-2026 avec le Président de l'association de chasse « la Saint Hubert Brainoise ».

Charge Monsieur le Maire d'informer les Cimes de Courcy, l'ONF, le PNR et l'Office du Tourisme des dates retenues.

Fixe le tarif de location à 956€. Cette somme sera versée au Receveur Municipal – Service de Gestion Comptable de Saumur – à l'article 7035 de la section de fonctionnement du budget communal.

Le stationnement des véhicules des chasseurs est à privilégier sur le bord du pare-feu. Le parking de la cave peinte est réservé en priorité aux usagers des Cimes de Courcy et des promeneurs.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

